

AFFAIRE N° 27. - Marché de gré à gré d'un montant de
5 988 200 Frs CFA à passer avec la SOCIÉTÉ U.M.A.B. à SAINT-DENIS
pour la fourniture de mobilier scolaire.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la SOCIÉTÉ
U.M.A.B. à SAINT-DENIS un marché de gré à gré d'un montant de Frs
CFA 5 988 200 (CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE DEUX
CENTS) pour la fourniture de mobilier scolaire destiné aux différen-
tes écoles de la ville de Saint-Denis.

La dépense correspondante est imputable au chapitre 903 -
article 214 du budget 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affirmé
Saint-Denis, le 22 Juin 1971
Donné en lecture
le Secrétaire Général
copie: H. Tessier
Donné copie certifiée conforme
par le Directeur des Affaires Financières
M. L. Marcon